



Mairie de Remouillé
1 rue de l'Hôtel de Ville
44140 REMOUILLE

2024-10-CIM

A rappeler pour toute correspondance
cimetière communal
Carré : P
Allée 1
Tombe 9

CONCESSION de TERRAIN n° 353
Caveau

Le Maire de la commune de REMOUILLE (Loire-Atlantique),
VU les dispositions du code des communes et du code général des collectivités territoriales,
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 8 juillet 2023 fixant le tarif des concessions funéraires,
VU la demande de Madame BOUCHET-JULIENNE Brigitte, 1 rue Louis Pasteur, 44400 REZÉ, reçue en mairie le 2 février 2024.

ARRÊTE

Article 1 : La Commune de REMOUILLE accorde à Monsieur BOUCHET Bernard et Madame BOUCHET Bernadette, née AIRAUD, résidents à l'EHPAD Mon Repos, 23 Rue de Vieilleville, 44140 AIGREFEUILLE-SUR-MAINE, l'achat d'une concession d'une superficie de 2m² au cimetière communal au nom de la famille BOUCHET,
Les références sont les suivantes :
Carré : P Allée : 1 Emplacement : 9
Concession n° 353

Article 2 : Cette concession est accordée pour une durée de 30 ans, à compter du 5 Mars 2024 et expirant le 4 Mars 2054.

Article 3 : La présente concession est accordée moyennant la somme **de 354 Euros.**

Article 4 : Un exemplaire du présent arrêté sera notifié au Titulaire et au Receveur Municipal.

Fait à Remouillé, le 5 Mars 2024
Le Maire,
Jérôme LETOURNEAU

Notifié le : 23/03/2024
Signature :

